

**Délibération portant approbation du calendrier de  
l'année universitaire 2020 - 2021**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition de la Directrice.

Le conseil d'administration réuni le 14 septembre 2020 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le calendrier de l'année universitaire 2020 – 2021**, annexé à la présente délibération.

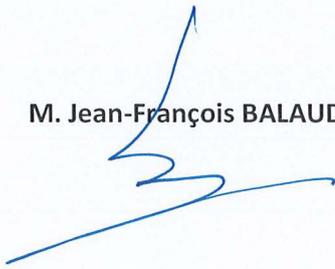
La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

**Fait à Lyon, le 14 septembre 2020**

Le président du Conseil d'Administration

La directrice

M. Jean-François BALAUDÉ



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



**Délibération fixant le calendrier  
de l'année universitaire 2020-2021**

La rentrée universitaire est fixée au mardi 15 septembre 2020.

La fin de l'année universitaire 2019 – 2020 est fixée au 26 septembre 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 14 septembre 2020.